

ARRETE

Alternat VC N°11 - Route d'Escrignelles
Remplacement poteau téléphonique

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SCOPELEC, sise 17 Rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE, dans le cadre du remplacement du poteau téléphonique N° 219883, hors agglomération, sur la VC N°11 - Route d'Escrignelles, au niveau du lieu-dit Les Baudinières à ESCRIGNELLES, en limite de communes,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie intercommunale, au niveau de la VC N°11 - Route d'Escrignelles sur la Commune d'Ouzouer sur Trézée,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 96/22

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du 28 Novembre 2022 pour une durée de 15 jours, hors agglomération, sur la VC N°11 - Route d'Escrignelles, au niveau du lieu-dit Les Baudinières à ESCRIGNELLES, en limite de communes, la circulation sera alternée manuellement, par panneaux B15 et C18, au droit du chantier.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, sur cette voie.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- à l'entreprise SCOPELEC

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 25 novembre 2022.

Le Maire,
Denis GERVAIS

L'adjoint délégué
Pascal VATAN

